

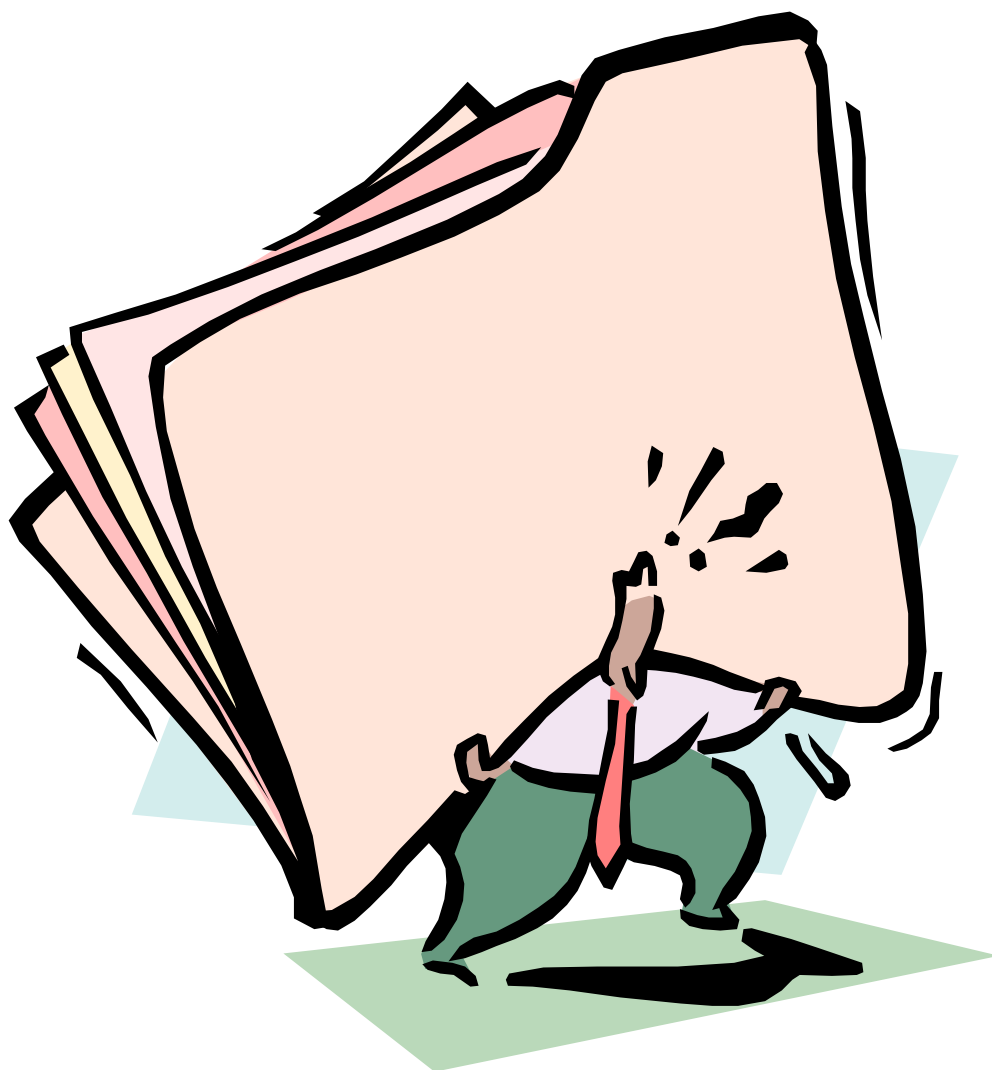


www.cdt35.com



COMITE
DEPARTEMENTAL
D'ILLE et VILAINE
De TENNIS de TABLE

Instructions administratives



SAISON 2024-2025

INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES POUR LA SAISON 2024/2025



AFFILIATION 1^{ère} ANNEE (Libre et Corporative)

Association nouvelle ou association reprenant son activité après une interruption d'une ou plusieurs saisons

Ces associations doivent remplir les mêmes formalités administratives d'affiliation. En conséquence, les clubs devront faire parvenir au secrétariat du COMITE D'ILLE ET VILAINE, un dossier comprenant :

- Bordereau de demande d'affiliation N° **24-1** (en 3 exemplaires)
- Copie des statuts de l'association
- Copie du récépissé d'inscription à la préfecture
- La 1^{ère} demande de licence **compétition**, impérativement, du **Président**, **Secrétaire** et **Trésorier**

Les droits d'affiliation se décomposent comme suit :

Cotisation fédérale	24,00 €
----------------------------	----------------

Cotisation régionale	24,00 €
-----------------------------	----------------

Cette somme recouvre :

- **Le droit d'inscription**, qui comprend l'annuaire régional et l'abonnement du correspondant de l'association à BRETAGNE TENNIS DE TABLE.

Cotisation départementale	12,25 €
----------------------------------	----------------

Cette somme recouvre :

- La fourniture d'un annuaire départemental pour les clubs n'engageant pas d'équipes en championnat seniors.

Abonnement 35TTInfo	32,75 €
----------------------------	----------------

Coût global de l'affiliation pour 2024/2025	93,00 € (*)
--	--------------------

(*) Se référer au dossier « Création Club » pour bénéficier de tarifs préférentiels.

REAFFILIATION 2^{ème} ANNEE (Libre et corporative)

La réaffiliation de club s'effectue impérativement par le biais de l'espace « MonClub » en suivant la procédure décrite sur le document téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf

La réaffiliation ne sera possible que si le club s'est acquitté des droits de réaffiliation décrits ci-dessous, à renvoyer au Comité.

De plus, conformément aux règlements fédéraux, cette réaffiliation doit s'effectuer avant le **15 juillet 2024.**

Les droits de ré-affiliation (2^{ème} année) se décomposent comme suit :

Cotisation fédérale	24,00 €
----------------------------	----------------

Cotisation régionale	24,00 €
-----------------------------	----------------

Cette somme recouvre :

■ **Le droit d'inscription**, qui comprend l'annuaire régional et l'abonnement du correspondant de l'association à BRETAGNE TENNIS DE TABLE.

Cotisation départementale	12,25 €
----------------------------------	----------------

Cette somme recouvre :

■ La fourniture d'un annuaire départemental pour les clubs n'engageant pas d'équipes en championnat seniors

Abonnement 35TTInfo	32,75 €
----------------------------	----------------

Coût global de la ré-affiliation pour 2024/2025	93,00 € (*)
--	--------------------

(*) Se référer au dossier « Création Club » pour bénéficier de tarifs préférentiels.

REAFFILIATION CORPORATIVE (à partir de la 3^{ème} année)

La réaffiliation de club s'effectue impérativement par le biais de l'espace « MonClub » en suivant la procédure décrite sur le document téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf

La réaffiliation ne sera possible que si le club s'est acquitté des droits de réaffiliation décrits ci-dessous, à renvoyer au Comité.

De plus, conformément aux règlements fédéraux, cette réaffiliation doit s'effectuer avant le 15 juillet 2024.

Les droits de ré-affiliation se décomposent comme suit :

Cotisation fédérale	75,00 €
----------------------------	----------------

Cotisation régionale	42,00 €
-----------------------------	----------------

Cette somme recouvre :

■ **Le droit d'inscription**, qui comprend l'annuaire régional et l'abonnement du correspondant de l'association à BRETAGNE TENNIS DE TABLE.

Cotisation départementale	12,25 €
----------------------------------	----------------

Cette somme recouvre :

■ La fourniture d'un annuaire départemental pour les clubs n'engageant pas d'équipes en championnat seniors

Abonnement 35TTInfo	32,75 €
----------------------------	----------------

Coût global de la ré-affiliation pour 2024/2025	162,00 €
--	-----------------

Aucune ré-affiliation ne sera prise en compte si le solde de la saison 2023/2024 est débiteur

REAFFILIATION LIBRE (à partir de la 3^{ème} année) ou FUSION de CLUBS

La réaffiliation de club s'effectue impérativement par le biais de l'espace « MonClub » en suivant la procédure décrite sur le document téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.fft.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf

La réaffiliation ne sera possible que si le club s'est acquitté des droits de réaffiliation décrits ci-dessous, à renvoyer au Comité.

De plus, conformément aux règlements fédéraux, cette réaffiliation doit s'effectuer avant le 15 juillet 2024.

Les droits de ré-affiliation se décomposent comme suit :

Cotisation fédérale	75,00 €
----------------------------	----------------

Cotisation régionale	96,00 €
-----------------------------	----------------

Cette somme recouvre :

■ **le droit d'inscription** qui comprend l'abonnement du correspondant de l'association à BRETAGNE TENNIS DE TABLE

Cotisation départementale	12,25 €
----------------------------------	----------------

Cette somme recouvre :

■ La fourniture d'un annuaire départemental (pour les clubs n'engageant pas d'équipes en championnat seniors)

Abonnement 35TTInfo	32,75 €
----------------------------	----------------

Coût global de la ré-affiliation pour 2024/2025	216,00 €
--	-----------------

Aucune ré-affiliation ne sera prise en compte si le solde de la saison 2023/2024 est débiteur

CATEGORIES D'AGE saison 2024/2025

CATEGORIES	DATES	SOUS-CATEGORIE	Tarif licence COMPETITION	Tarif licence LOISIR
VETERANS	Nés en 1944 et avant	Vétéran 5		
	Du 1er Janvier 1945 au 31 Décembre 1954	Vétéran 4		
	Du 1er Janvier 1955 au 31 Décembre 1964	Vétéran 3	68,50 €	22,70 €
	Du 1er Janvier 1965 au 31 Décembre 1974	Vétéran 2	23/24 24/25 Part FFTT: 24,15 € 24,15 €	23/24 24/25 Part FFTT: 10,40 € 10,40 €
	Du 1er Janvier 1975 au 31 Décembre 1984	Vétéran 1	Part LBTT: 23,50 € 24,50 € Part CD35: 18,85 € 19,85 €	Part LBTT: 7,15 € 7,15 € Part CD35: 5,15 € 5,15 €
SENIORS	Du 1er Janvier 1985 au 31 Décembre 2005	Senior		
JUNIORS	Nés en 2006	Junior 4 "- de 19 ans"		
	Nés en 2007	Junior 3 "- de 18 ans"		
	Nés en 2008	Junior 2 "- de 17 ans"		
	Nés en 2009	Junior 1 "- de 16 ans"		
CADETS	Nés en 2010	Cadet 2 "- de 15 ans"	56,75 €	
	Nés en 2011	Cadet 1 "- de 14 ans"	23/24 24/25 Part FFTT: 16,15 € 16,15 €	
MINIMES	Nés en 2012	Minime 2 "- de 13 ans"	Part LBTT: 20,75 € 21,60 € Part CD35: 18,00 € 19,00 €	13,30 €
	Nés en 2013	Minime 1 "- de 12 ans"		23/24 24/25 Part FFTT: 5,50 € 5,50 € Part LBTT: 5,40 € 5,40 € Part CD35: 2,40 € 2,40 €
BENJAMINS	Nés en 2014	Benjamin 2 "- de 11 ans"	35,55 €	
	Nés en 2015	Benjamin 1 "- de 10 ans"	23/24 24/25 Part FFTT: 16,15 € 16,15 €	
POUSSINS	Nés en 2016 et après	Poussin "- de 9 ans"	Part LBTT: 9,50 € 9,90 € Part CD35: 9,05 € 9,50 €	

Les instructions suivantes constituent une version localisée de la circulaire administrative fédérale. Dans tous les cas, veuillez consulter cette circulaire pour avoir les détails sur les points non abordés dans ce document. La circulaire est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.fft.com/doc/administratif/telechargement.html>

IMPRIMES ADMINISTRATIFS

<u>Référence</u>	<u>Désignation</u>
24-1	N° 24-1 Demande d'affiliation - Nouveaux clubs
24-2	N° 24-2 Demande de licence (compétition, loisir et dirigeant)
24-11	N° 24-11 Demande de licence découverte
24-3	N° 24-3 Demande de mutation
24-4	N° 24-4 Demande de transfert promotionnel
24-9	N° 24-9 Certificat Médical pour la pratique du Tennis de Table
24-10-1	N° 24-10-1 Auto-questionnaire médical pour les majeurs
24-10-2	N° 24-10-2 Auto-questionnaire médical pour les mineurs
24-10-3	N° 24-10-3 Auto-questionnaire médical pour les majeurs (cas particulier pour licences découvertes)
24-5	N° 24-5 Récapitulatif administratif et financier

Ces imprimés sont disponibles :

- en téléchargement sur le site « Mon Espace Club » (menu Administratif / Téléchargement),
- sur la page suivante : <https://www.fft.com/doc/administratif/telechargement.html>.

IMPRIMES ASSURANCE

Garanties accordées par l'assurance FFTT MAIF : (Affichage obligatoire dans les locaux du club)	http://www.fft.com/doc/administratif/documents/MAIF-Garanties-accordees-par-l'assurance-FFTT-MAIF.pdf
Avis de déclaration de sinistre :	http://www.fft.com/doc/administratif/documents/MAIF-Avis-de-declaration-de-sinistre.pdf
Résumé des garanties :	http://www.fft.com/doc/administratif/documents/MAIF-Resume-des-garanties.pdf
Notice individuelle dommages corporels :	http://www.fft.com/doc/administratif/documents/MAIF-Notice-individuelle-dommages-corporels.pdf
Bulletin d'adhésion aux options complémentaires individuelle accident :	http://www.fft.com/doc/administratif/documents/MAIF-Bulletin-adhesion-aux-options-complementaires.pdf

LES NOUVEAUX TYPES DE LICENCES :

- La licence « dirigeant » : Elle concerne les présidents, secrétaires et trésoriers de club, de comité ou de ligue qu'ils soient compétiteurs ou non. Elle est automatiquement affectée au licencié au moment de l'affiliation du club en début de saison. A la fin de saison, si le joueur n'a participé à aucune compétition, un tarif préférentiel de 12 € est appliqué à cette licence au lieu du tarif d'une licence compétition.

- La licence « découverte » : Cette licence gratuite permet à un nouveau licencié de participer à un cycle d'initiation. Elle est valable un mois et peut ensuite être transformée en licence loisir ou compétition. On ne peut la prendre qu'une seule fois.

PROCEDURE DE PREMIERE DEMANDE DE LICENCE - RENOUELEMENT DE LICENCES :

Les demandes de nouvelles licences et le renouvellement de licences s'effectuent directement par le club au travers de l'espace « Mon Club ». Tous les documents relatifs à l'établissement d'une licence sont à conserver dorénavant par le club et pourront être demandés à tout moment de la saison par les instances fédérales (FFTT, Ligue ou Comité) pour contrôle.

Il est rappelé que pour établir une licence, le responsable du club doit

- **faire signer** dans le cas d'une nouvelle licence, le formulaire 24-2 (ou 24-11 pour une licence découverte), dans le cas d'un renouvellement, soit le formulaire 24-2, soit le bordereau de renouvellement (édition SPID 110 disponible sur demande au Comité).
- pour les licenciés pratiquants (quel que soit le type de licence pris) **fournir un document (certificat médical ou attestation selon les modalités décrites dans le paragraphe suivant) l'autorisant à pratiquer le tennis de table.**
- pour les licenciés non pratiquants (dirigeants, parents, accompagnateurs, conseillers), le club a la possibilité de demander une licence sur laquelle la mention « Sans pratique sportive » sera apposée.

HONORABILITE :

Tout dirigeant (président, secrétaire, trésorier, cadre d'arbitrage, cadre technique, **bénévole encadrant),** pour exercer l'une de ces compétences, doit accepter le « contrôle d'honorabilité » impliquant la transmission des données personnelles aux services de l'état compétents. En cas de refus, le licencié ne sera pas autorisé à exercer des fonctions de dirigeant ou d'encadrement. **Afin de se conformer à ce contrôle, la saisie du nom de naissance et du lieu de naissance est désormais obligatoire.**

CERTIFICATION MEDICALE :

1. Cas des licenciés majeurs :
 - **Soit** fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Tennis de Table datant de moins d'un an. Ce certificat est valable 3 ans s'il est suivi de 2 renouvellements en remplissant un auto-questionnaire de santé pour majeur **24-10-1**.
 - **Soit** fournir une attestation certifiant que le licencié a répondu « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire pour majeur **24-10-1** si le licencié a fourni un certificat médical la saison précédente ou celle d'avant (si une attestation a été fournie la saison précédente).
2. Cas des licenciés mineurs :
 - **Soit** fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Tennis de Table datant de moins d'un an.
 - **Soit** fournir une attestation certifiant que le licencié a répondu « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire pour mineur 24-10-2.

Noter que la licence permet d'accéder au **Club Avantage** permettant de bénéficier de réductions sur de nombreuses références (<https://avantages-fftt.comiteo.net/>)

CAS PARTICULIERS

Le Comité pourra intervenir en cas de problème pour établir une licence pour un club dans les cas suivants :

- Validation des licences des dirigeants au moment de l'affiliation d'un nouveau club.
- Joueur reprenant l'activité après un arrêt prolongé afin d'initialiser le nombre de points correctement en fonction du nombre d'années arrêtées.
- Joueurs étrangers (pays classés E)

MUTATIONS

TARIFICATIONS

1^{ère} série (joueuses et joueurs numérotés)

<u>DAMES</u>		<u>MESSIEURS</u>	
N° 1 à 10	1900,00 €	N° 1 à 10	3400,00 €
N° 11 à 25	1300,00 €	N° 11 à 25	2500,00 €
N° 26 à 50	1150,00 €	N° 26 à 50	1700,00 €
N° 51 à 100	1000,00 €	N° 51 à 100	1400,00 €
N° 101 à 300	550,00 €	N° 101 à 300	1000,00 €
		N° 301 à 1000	550,00 €

Rappel : Les mutations des joueurs ou joueuses numéroté(e)s sont à régler en totalité directement à la FTT.

Séries régionale et départementale

<u>DAMES</u>		<u>MESSIEURS</u>	
		19 et plus	271,00 €
		17 et 18	244,00 €
15 et plus	156,00 €	15 et 16	152,00 €
13 et 14	123,00 €	13 et 14	126,00 €
10 à 12	102,00 €	10 à 12	103,00 €
9 et moins	88,00 €	9 et moins	88,00 €

Rappel : Les mutations des joueurs ou joueuses non numéroté(e)s sont à régler en totalité à la Ligue de Bretagne.

Le classement devant servir de base pour les mutations est celui en vigueur au moment de la demande de mutation.

Les demandes de mutation doivent être formulées **entre le 15 mai et le 30 juin inclus** pour tous les licenciés.

La mutation prend effet le 1^{er} juillet

Aucune mutation, même à titre exceptionnel, ne sera accordée au-delà du **30 avril 2025**.

ATTENTION :

Il n'y a pas mutation dans les cas suivants :

- joueur reprenant l'activité dans un autre club après un arrêt d'au moins un an
- joueur titulaire d'une licence promotionnelle
- joueur titulaire d'une licence dans une association corporative vers une association libre
- joueur titulaire d'une licence dans une association libre vers une association corporative.

Il s'agit alors d'un **transfert promotionnel**. Utiliser l'imprimé de "Demande de transfert promotionnel" (n°24-4). Une fois signé par le licencié (ou les parents pour un mineur), celui-ci est à remettre à l'association recevante **qui effectuera la demande de transfert en ligne par le biais du site « MonClub »**. Une fois saisie en ligne, toutes les parties concernées recevront une notification et le transfert sera effectif une fois que le Comité ou la Ligue aura apposé sa validation.

La demande de licence s'effectue dans tous les cas sur l'imprimé N° 24-2 par la structure qui reçoit.

PROCEDURE DE DEMANDE DE MUTATION ORDINAIRE

Les demandes devront être établies sur un imprimé spécial (n°24-3) de demande de mutation disponible gratuitement auprès des sièges des ligues, des comités ou de la FFTT sur simple demande et également téléchargeable sur le site internet « Mon Espace Club » (<https://monclub.fft.com>), menu Administratif / Téléchargement. Cet imprimé, unique, peut être utilisé pour toutes les catégories.

L'imprimé, une fois rempli et signé par le joueur (ou les parents pour un mineur), est à remettre à l'association recevante qui **effectuera la demande de mutation en ligne par le biais du site « Mon Espace Club »**, menu Licenciés / Mutations. Une fois saisie en ligne, toutes les parties concernées recevront une notification et la mutation sera effective **une fois que la Ligue aura apposé sa validation**. Dans le cas des joueurs(ses) numéroté(e)s ou intégrant une structure (Pôle France ou Pôle Espoirs), cette validation sera effectuée par la FFTT.

ATTENTION : Aucune mutation ne sera faite tant que le règlement de la mutation et des éventuelles indemnités de formation ne sera pas parvenu à la Ligue de Bretagne ou à la FFTT.

MUTATIONS EXCEPTIONNELLES

Elles peuvent être accordées du 16 juillet au **31 avril** de la saison en cours dans ces cas particuliers :

- raison professionnelle
- changement de centre scolaire ou universitaire
- mise à la retraite
- demandeur d'emploi
- service national armée
- création d'une association

Aucun justificatif ne sera demandé pour des mutations exceptionnelles de poussins ou benjamins classés 5 entre le 16 juillet et le 30 septembre de la saison en cours.

Les demandes sont établies sur l'imprimé n°24-3 et la procédure à suivre est identique à celle d'une mutation ordinaire.

INDEMNITES DE FORMATION

Les indemnités de formation sont calculées suivant le barème établi dans les "Règlements Administratifs de la FFTT" (Titre II, Chapitre 2, article 208, page 79). **Elles concernent les joueurs nés entre 2015 et 2003.** La valeur du point est fixée à :

Dames		Messieurs	
N° 1 à 20	35,30 €	N° 1 à 20	43,10 €
N° 21 à 100	24,70 €	N° 21 à 100	30,30 €
N°101 et plus	22,10 €	N° 101 et plus	25,80 €
13 et plus	19,00 €	17 et plus	22,90 €
9 à 12	14,80 €	13 à 16	16,40 €
7 et 8	9,50 €	11 et 12	10,90 €

L'indemnité de formation doit être envoyée à la Ligue de Bretagne ou à la FFTT par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du club quitté, pour que la licence puisse être accordée, le dossier étant complet par ailleurs.

REGLEMENTATION

Chapitre 2 du Titre II des règlements administratifs.

TARIFS POUR LA SAISON 2024/2025

CRITERIUM FEDERAL

- Vétérans et Seniors	34,00 €
- Jeunes	17,40 €

INTERCLUBS JEUNES

Droit d'engagement par équipe	10,20 €
-------------------------------	----------------

CHALLENGE des jeunes des clubs du 35

Droit d'engagement par joueur	3,20 €
-------------------------------	---------------

CIRCUIT DES JEUNES

Droit d'engagement par joueur et par tour	2,50 €
(avec un maximum de)	7.50 €

CRITERIUM FEMININ

Droit d'engagement par joueur et par tour	2,50 €
(avec un maximum de)	7.50 €

TOURNOIS

- International	600,00 €
- National (cat A)	400,00 €
- National (cat B)	200,00 €
- Régional	80.00 €
- Départemental	40.00 €

CHAMPIONNAT D'I. et V. PAR EQUIPES

- Championnat Libre à 4 joueurs	40,00 €
- Championnat Corpos à 3 joueurs	29,00 €
- Championnat Jeunes	10,50 €
- Championnat Vétérans	10,50 €

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUELS

VETERANS

Droit d'engagement par tableau	6,50 €
--------------------------------	---------------

COUPE NATIONALE VETERANS

Droit d'engagement par équipe	8,50 €
-------------------------------	---------------

CHAMPIONNAT D'I. et V. INDIVIDUELS

Droit d'engagement par tableau Jeunes (*)	4,50 €
Droit d'engagement par tableau Seniors (*)	7,00 €
Droit d'engagement par équipe de doubles	7,00 €

(*) Uniquement pour les Joueurs non-inscrits au Critérium Fédéral

CHAMPIONNAT D'ILLE ET VILAINE INDIVIDUELS

CORPOS

Droit d'engagement par tableau	7,00 €
--------------------------------	---------------

FINALES PAR CLASSEMENT

Droit d'engagement <u>pour tous</u>	5,00 €
-------------------------------------	---------------

ABONNEMENT AU 35 INFOS

L'abonnement obligatoire	32,75 €
--------------------------	----------------

ANNUAIRES SUPPLEMENTAIRES

L'unité	4,00 €
---------	---------------

AMENDES CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

- Retard envoi de la feuille de match	15,50 €
- Retard résultat Internet (dim. avant 12h)	15,50 €
2 ^{ème} infraction	31,00 €
- Feuille mal remplie	8,00 €
- N° de licence manquant ou erroné	8,00 €
- Licence non déposée à la date du match	15,50 €
- Equipe forfait (non excusé)	31,00 €
- Equipe forfait (excusé)	15,50 €
- Forfait à la journée des titres	72,00 €
- Tournoi non homologué	40,00 €
- Non représentation à l'AG	72,00 €
- Forfait envoi documents AG et soirée bilan fin de saison	15,50 €

AUTRES AMENDES

Tous forfaits non excusés (sauf Circuit des Jeunes)	31,00 €
---	----------------

LOCATION MATERIEL COMITE

Clubs affiliés au Comité (*)	50.00 €
(*) Excepté pour les clubs ayant organisé une compétition officielle.	
Autres organismes	100.00 €

Caution de **230,00 €** dans tous les cas.

A NOTER : Le Comité attribue 4 € par table installée pour une compétition départementale que ce soit pour une journée ou deux journées.